



**ARRETE**  
**REGLEMENT INTERIEUR MEDIATHEQUE L'ODYSSEE**  
**8.9 CULTURE**

---

JPG/JJ/HD  
N°2017-168

***Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,***

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté n°2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- Vu** l'arrêté n°2016357-0002 du 22 décembre 2016 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, notamment l'article 5.2 c (Equipements culturels et sportifs),
- Vu** la délibération n°2015-366 du 14 décembre 2015 définissant d'intérêt communautaire, au titre de la compétence optionnelle Equipements culturels et sportifs, la Médiathèque « L'Odysée »,
- Vu** le 25° de la délibération n°2014-142 du conseil communautaire du 14 avril 2014 donnant délégation d'attribution au Président pour approuver les règlements intérieurs ou de fonctionnement des équipements et services des structures,
- Vu** l'arrêté n°2017/1099RH en date du 9 octobre 2017 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre GABORIAU, 5<sup>ème</sup> vice-président en charge des équipements et services culturels d'intérêt communautaire, notamment la Médiathèque, le Conservatoire classé de Musique, de Danse et de Théâtre, et l'Atelier à Spectacle,
- Vu** l'arrêté n°2014-522 approuvant le règlement intérieur de la Médiathèque « L'Odysée »,
- Vu** l'avis favorable de la Commission culture en date du 4 décembre 2017,
- Vu** le règlement intérieur approuvé par arrêté n°2014-522 du 2 octobre 2014 de la Médiathèque de « L'Odysée »,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réviser le règlement intérieur de la Médiathèque de « L'Odysée » de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les droits et obligations de ses usagers et notamment les conditions de restitution des documents empruntés,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1** : La révision du règlement intérieur de la Médiathèque de « L'Odysée » est approuvée.

Le règlement intérieur est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public et sur le site [www.odyssee-culture.com](http://www.odyssee-culture.com).

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dreux, le 7 décembre 2017

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité par affichage ou notification. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Pour le Président, par délégation



Jean-Pierre GABORIAU

**Document certifié exécutoire :**

Dépôt en sous-préfecture le :

Publication, notification ou affichage le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20171207-2017-168-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2018

Notification : 08/01/2018

